

CHARTRE POUR L'ACCES AU SERVICE DE RADIOCRISTALLOGRAPHIE (RX)

DE L'INSTITUT DE CHIMIE DE STRASBOURG UMR 7177

PREAMBULE :

Le service scientifique de radiocristallographie de l'UMR 7177 a pour vocation de réaliser les expériences de diffraction de rayons X sur monocristaux et de déterminer les structures cristallographiques pour toute la communauté des chimistes de Strasbourg, ainsi que pour tous les scientifiques externes sur demande. En tant que prestataire il facture ses services aux équipes clientes. Dans un objectif de formation à / pour la recherche, le service est également ouvert en accès contrôlé à certains clients ayant des besoins importants en analyse par radiocristallographie, toujours sur facturation mais cette fois-ci horaire.

L'UMR 7177 accorde, dans le cadre de cette charte, l'accès au diffractomètre NONIUS KappaCCD situé au rez-de-chaussée de la Tour de Chimie.

Les utilisateurs s'engagent à manipuler cet appareil et à utiliser tous les consommables accessibles strictement conformément aux dispositions de la présente charte.

ARTICLE 1 - CONDITIONS :

1.1 Le service peut être en accès ouvert les week-ends ou jours fériés et en cas d'absence du personnel du service (Mme Lydia KARMAZIN et Mlle Corinne BAILLY). Une réservation des créneaux (sur l'appli BettyBook ou auprès du personnel du service) est obligatoire avant accès.

En dehors de ces horaires, l'appareil est dédié au service (responsable Mme Lydia KARMAZIN).

L'accès au microscope binoculaire peut être ouvert si nécessaire pendant les heures d'ouverture du service.

1.2 Tous les personnels manipulant le diffractomètre considéré doivent suivre une formation (« permis de conduire ») pour la bonne utilisation de l'appareil. Ils doivent également prendre connaissance des consignes de sécurité affichées en ce qui concerne la radioprotection (consignes de sécurité pour la manipulation du générateur de rayons X, conduite à tenir en cas d'accident radioactif). Seule la responsable du service de radiocristallographie (Mme Lydia KARMAZIN) donnera l'autorisation d'utiliser l'appareil.

C'est à cette seule condition que le chercheur aura un accès à l'appareil (octroi d'un login et d'un mot de passe). Ce login est personnel et n'est pas transmissible à un autre collègue chercheur. La responsabilité du chercheur identifié par login sera engagée en cas de problèmes survenus sur l'appareil lors de sa session.

1.3 Une clef du local sera fournie à l'utilisateur en échange d'une caution de 50 euros (chèque). Il est strictement interdit de dupliquer la clef. La clef sera obligatoirement restituée à la responsable du service (Mme Lydia KARMAZIN) en cas de départ de l'Institut de Chimie de l'utilisateur.

1.4 La présence dans le bâtiment est à signaler au service de sécurité de la Tour de Chimie (RDC) et ne rentre pas dans le cadre de cette charte.

1.5 Les enregistrements réalisés et la date sont à noter dans le cahier disponible près de l'appareil. De plus, l'utilisateur devra obligatoirement compléter une « fiche de demande de structure RX » disponible près de l'appareil pour chaque enregistrement réalisé.

1.6 Il est demandé de suivre strictement la procédure jointe en annexe 1 pour toute manipulation et enregistrement. Tout manquement à cette procédure occasionnera le